

CONSTRUCTIVE ALPS 2015

Prix international pour la rénovation et la construction durables dans les Alpes

Communiqué de presse sur le lancement du Prix international d'architecture « Constructive Alps »

Berne/Vaduz, 16 décembre 2014

50 000 euros pour la rénovation et la construction durables

La Suisse et le Liechtenstein lancent la troisième édition du Prix international d'architecture « Constructive Alps ». Les modalités de participation sont simples, les objectifs du prix ambitieux : faire des Alpes une région exemplaire en matière de protection du climat et de qualité de vie. Le prix s'adresse aux bâtiments de tous types, en particulier les rénovations, qui appliquent les principes de l'architecture durable dans le cadre d'une démarche holistique.

Comment concilier la qualité de vie dans les Alpes et le respect de la nature ? Le Prix d'architecture « Constructive Alps 2015 » apporte des réponses à ces questions. Il récompense des bâtiments remarquables conciliant aspect esthétique et approche holistique de la durabilité. Les dossiers peuvent être soumis dès aujourd'hui jusqu'au 12.02.2015. Pour la première phase du prix, le dossier devra contenir un bref exposé de motivation expliquant en quoi l'objet est particulièrement durable. Le jury international s'appuie à la fois sur des considérations esthétiques et sur des critères de durabilité tels que la desserte par les transports publics, l'utilisation de matériaux écologiques ou le mode de construction peu gourmand en énergie et en surface. Les aspects culturels et sociaux, l'interaction du bâtiment avec son environnement et l'amélioration de la qualité de vie des occupants sont également pris en compte. Les bâtiments lauréats seront dévoilés au public en octobre 2015. Ils seront ensuite présentés dans le cadre d'une exposition itinérante à travers les Alpes et dans un numéro spécial de la revue d'architecture suisse « Hochparterre ».

Des bâtiments phares pour la qualité de vie dans les Alpes

Avec « Constructive Alps », la Suisse et le Liechtenstein contribuent à la mise en œuvre de la Convention alpine (voir encadré) et engagent une réflexion sur la qualité de vie dans les Alpes. La construction et la rénovation durables ont un rôle de premier plan : les ménages consomment dans les Alpes autant d'énergie que l'ensemble du secteur des transports. Cette énergie produite en majeure partie à partir de fioul et de gaz naturel est essentiellement destinée au chauffage et à la climatisation des bâtiments. Les constructions anciennes mal isolées sont particulièrement énergivores. La clé de voûte d'une protection efficace du climat et d'une meilleure qualité de vie pour les populations alpines est donc la rénovation du bâti existant – et si nécessaire la construction de bâtiments neufs – avec des matériaux écologiques d'origine locale. Le prix est destiné à encourager et stimuler les personnes qui conçoivent et rénovent eux-mêmes des bâtiments, mais aussi les prescripteurs. « Constructive Alps » met en lumière l'interaction des bâtiments à haute efficacité énergétique en bois local avec leur environnement, et leur rôle en termes de qualité de vie.

Pour le plaisir des sens et de l'esprit : les lauréats de l'édition 2013

Un lycée agricole construit en Haute-Autriche par les deux architectes vorarlbergeois Josef Fink et Markus Thurnher a remporté le premier prix de l'édition 2013 pour son approche particulièrement holistique. Le bâtiment compact reprend le plan carré des fermes traditionnelles de la région, et réunit une partie ancienne rénovée et une extension neuve. Répondant au standard « Maison passive », il est construit en bois de sapin local et est isolé avec de la laine de mouton. Son toit est équipé de

CONSTRUCTIVE ALPS 2015

Prix international pour la rénovation et la construction durables dans les Alpes

panneaux solaires, et l'eau de pluie est recueillie pour les toilettes. Le centre accueille 200 jeunes, dont 150 logés dans l'internat. Il abrite une boutique de spécialités pour la vente de ses produits, et est équipé d'un atelier dédié aux énergies renouvelables.

Le deuxième prix de l'édition 2013 a été décerné à la famille Brugger, qui a rénové avec beaucoup de travail personnel une ferme de 250 ans à Bartholomäberg/A. Cette maison d'habitation exemplaire montre comment rénover avec sensibilité le bâti ancien, éviter le gaspillage et gagner en qualité de vie. Le troisième prix a été attribué au centre Rinka en Slovénie, centre d'information sur le développement durable du territoire de Solcavsko. Le nouveau bâtiment à l'esthétique marquante avec sa façade en bois de mélèze et crépi abrite également une boutique de produits régionaux et un espace de convivialité pour la population locale.

« Constructive Alps »

La Suisse et le Liechtenstein attribuent en 2015 pour la troisième fois (après les éditions 2010 et 2013) le « Prix international de la rénovation et de la construction durables dans les Alpes, Constructive Alps ». Constructive Alps vise à faire des Alpes une région exemplaire en matière de protection du climat. Le prix est le fruit d'une coopération entre ministères, institutions éducatives et culturelles et organisations non gouvernementales. L'université du Liechtenstein apporte son soutien au jury international pour l'évaluation de la qualité des objets. Le Musée alpin suisse de Berne organise une exposition itinérante pour présenter la trentaine de bâtiments primés. Le catalogue de l'exposition est publié sous la forme d'un numéro spécial de la revue d'architecture suisse « Hochparterre ». La Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA) apporte un soutien technique et organisationnel à « Constructive Alps ».

www.constructivealps.net

Mise en œuvre de la Convention alpine

La Convention alpine est le premier accord de droit international contraignant ayant pour objectif le développement durable d'une région de montagne. La Convention-cadre a été signée par les huit États alpins et l'Union européenne en 1991. Sa mise en œuvre est précisée par huit protocoles d'application. Avec le Plan d'action climatique de la Convention, les États se sont engagés à prendre des mesures concrètes et à les doter des moyens nécessaires pour permettre aux Alpes de devenir un territoire exemplaire en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. La construction et la rénovation énergétiques sont des volets prioritaires, un tiers de l'énergie consommée dans les Alpes étant destinée à la construction, au chauffage et à la déconstruction du bâti. Avec « Constructive Alps 2015 », la Suisse et le Liechtenstein contribuent à la mise en œuvre de la Convention alpine et du Plan d'action climat, en s'appuyant sur les travaux de la plate-forme Énergie de la Convention alpine.

www.alpconv.org

Merci d'adresser vos questions aux adresses suivantes :

Köbi Gantenbein, président du jury

Tél. +41 44 444 28 88 ; e-mail: gantenbein@hochparterre.ch

Silvia Jost, Office fédéral suisse du développement territorial ARE

Tél. +41 31 322 06 25 ; e-mail : silvia.jost@are.admin.ch

Des photos haute définition sont disponibles sur www.constructivealps.net/fr/presse